

Contrats publics : Régime de passation d'un marché public et stratégie contentieuse du candidat évincé

Inter

Thématique(s)

Droit public

Durée

7 heures

Nombre de séances

1

Les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Identifier les principes généraux de la commande publique
- Identifier les moyens mis à disposition des entreprises pour défendre leurs intérêts
- Maîtriser les modes de règlement des marchés

Programme

1. Procédure de passation des marchés publics

- Rappel sur les procédures de passation d'un marché (MAPA, procédure formalisée);
- Le régime juridique des différentes procédures formalisées (appel d'offres, procédure négociée,...) ;
- Les obligations de l'acheteur public sur les règles de publicité attachées à la procédure de passation en fonction des seuils;

- Favoriser l'accès des PME aux marchés ;
- Le respect des règles de mise en concurrence (allotissement, variantes,...);
- Les nouveaux critères relatifs aux exigences environnementales et sociales ;
- La procédure de sélection des candidatures et des offres ;
- Comment répondre en sous-traitance et/ ou en cotraitance ?

2. Analyse du rejet d'une offre et actions préparatoires à mettre en œuvre pour défendre ses intérêts

- Comment analyser le rejet d'une candidature ? d'une offre ?
- Le recueil d'informations sur la passation du marché et sur l'attributaire
- Les arguments régulièrement soulevés par l'acheteur public pour justifier le rejet d'une offre et astuces pour les contourner
- Les notions de procédure infructueuse, procédure abandonnée... est ce toujours justifié ?

3. La contestation judiciaire du rejet de l'offre

- Les outils juridiques permettant d'obtenir en urgence l'annulation de la procédure (moyens juridiques à soulever utilement)
- La contestation de la validité du contrat
- L'indemnisation du préjudice subi par les entreprises

4. Astuces pour contester la validité d'un contrat sans préjudice commercial pour l'entreprise

5. Cas pratiques

Programme à jour des dernières réformes des CCAG et des conséquences de la COVID-19

Public concerné

- DAF / RAF
- Directeur, Responsable juridique et Juriste
- Dirigeant - Chef d'entreprise
- Fonction commercial - Export - Marketing
- Responsable comptabilité

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et implications pratiques (échanges, exemples concrets, quiz)
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par Fidal Formations
- Évaluation "à chaud" de la formation
- En cas de difficulté de connexion, une assistance technique est assurée par votre équipe régionale Fidal Formations
- Nos formateurs, avocats experts, assurent l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle (collective et synchrone)
- La formation s'articule autour d'apports d'expertise sur le contenu et d'apports pratiques (quiz, questions/réponses). Le formateur répond aux demandes de chacun des participants au cours de la classe virtuelle

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.